

PONCTUER LA PROSE À LA RENAISSANCE. L'EXEMPLE DE LEMAIRE DE BELGES (1511-1549)

Adeline Desbois-Ientile
Sorbonne Université, EA 4509 STIH

RÉSUMÉ

La ponctuation, en raison même des différentes valeurs qu'elle peut prendre, est un des lieux où observer la conscience syntaxique des auteurs et imprimeurs du XVI^e siècle. L'analyse comparée de trois éditions d'un texte témoin, Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye de Lemaire de Belges, entre 1511 et 1549, permet de mettre en évidence l'évolution du système de ponctuation dans le sens d'un renforcement de sa fonction syntaxique. D'une part, certaines unités textuelles supra-phrastiques ne sont plus marquées typographiquement ; d'autre part, la réorganisation du système tend à clarifier la relation hiérarchique entre les différents constituants propositionnels et infra-propositionnels, et à faire apparaître une structuration de type phrastique.

ABSTRACT

The various functions that punctuation may have make it a relevant field to observe the syntactic awareness of writers and book printers in the 16th Century. The comparison between three editions of the same text, Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye by Lemaire de Belges, between 1511 and 1549, reveals the evolution of the punctuation system as it reinforces its syntactic function over time. On the one hand, some textual units grouping sentences together are no longer marked typographically; on the other hand, the reorganization of the punctuation system tends to clarify the hierarchical relationships between propositional and infra-propositional components, and to make a new sentence-like structuration appear.

Si la phrase est une notion qui affleure au XVI^e siècle sans être véritablement théorisée, ni nommée en tant que telle¹, la question de la ponctuation est tout aussi labile, parce que le système de signes est

¹ Dans le présent volume, Pascale Mounier met en évidence plusieurs types d'organisation phrastique dans la prose narrative des premières décennies du XVI^e siècle.

particulièrement instable dans les premières décennies de l'imprimé (Catach 1968 : 71-82).

D'une part, la ponctuation est instable quant à son usage. Alors que les manuscrits français se caractérisent généralement par la polyvalence d'un très petit nombre de signes (Lavrentiev 2009 : 439), les premiers traités, d'approche humaniste, proposent une liste de ponctuations comportant trois ou quatre signes de force croissante, appelés en latin *virgula*, *comma*, *colon* et *periodus*, auxquels sont parfois adjoints les signes de modalité énonciative (points d'exclamation et d'interrogation) ainsi que les parenthèses (Baddeley 2011). Dans les faits, les imprimeurs n'utilisent pas tous cet éventail de ponctuations, dont certains présentent par ailleurs des formes différentes : au début du XVI^e siècle, la *virgula*, en particulier, peut prendre la forme de notre virgule moderne ou d'une petite barre oblique, tandis que certains signes comme le deux-points, non encore généralisé, peut renvoyer à des pauses de force différente. L'instabilité est d'autant plus grande que le système de signes peut varier à l'intérieur d'une même œuvre, notamment quant à la valeur donnée aux ponctuations. Alexei Lavrentiev a ainsi fait état, à propos de l'incunable *La mort au roy Artu* (1488), « de l'absence de norme soigneusement respectée et de la possibilité de variation à presque tous les niveaux », ce qu'il rapproche de l'usage des manuscrits (Lavrentiev 2011 : 45). Le système de ponctuation des imprimés évolue rapidement dans les premières décennies du siècle, conjointement aux recherches et expérimentations typographiques des imprimeurs : le passage des caractères gothiques, hérités des manuscrits, aux caractères romains entraîne une refonte partielle de la ponctuation sous l'influence, semble-t-il, de l'imprimerie humaniste italienne et helvétique (Catach 1968 : 72-75). La barre oblique disparaît progressivement, tandis que d'autres signes apparaissent ou se généralisent. On s'accorde à reconnaître le rôle joué par le traité de Dolet, paru en 1540, dans le début d'une normalisation de la ponctuation au milieu du XVI^e siècle, mais le point d'interrogation et le point d'exclamation, pourtant mentionnés par Lefèvre d'Étaples dès 1529, ne sont toujours pas d'un usage systématique à la fin du siècle.

D'autre part, la ponctuation est instable quant à sa valeur : code graphique, la ponctuation présente dès ses origines grecques une double vocation « orale et écrite, mélodique et logique » (Catach 1977 : 32) qui transparaît dans les traités renaissants (Baddeley 2011 : 196-199). La valeur de la ponctuation peut également être définie à partir de l'étude des textes eux-mêmes, et notamment des frontières ponctuables, c'est-à-dire des lieux du texte où peuvent apparaître les signes (Lavrentiev 2009 : 97-119). Il en ressort, pour les manuscrits médiévaux, trois fonctions principales : fonction rythmique, notamment dans le cas des textes versifiés ; fonction syntaxique, par le marquage des unités syntaxiques du discours au niveau propositionnel ou infra-propositionnel ; et enfin fonction énonciative, par le marquage en particulier des tours de parole (Llamas Pombo 2008 : 137-148). Ces

fonctions se retrouvent dans les imprimés avec une hiérarchisation parfois différente : Olivier Halévy (2011) montre ainsi que la ponctuation d'un manuscrit de l'*Electra* de Lazare de Baïf (1525) est essentiellement métrique, tandis que la ponctuation de l'imprimé (1537) est syntactico-périodique. Cette valeur syntaxique de la ponctuation concerne essentiellement les niveaux propositionnel et infra-propositionnel : les résultats mis en évidence dans plusieurs études permettent de dégager certaines tendances dans les pratiques de ponctuation à partir des années 1540, pour la délimitation des unités propositionnelles et des syntagmes qui les constituent (Halévy 2011 : 82-85 ; Huchon 2011 : 121-127 ; Combettes 2016 : 106-109), même si les pratiques ne sont pas unifiées.

Les travaux portant sur la période charnière entre Moyen Âge et Renaissance signalent également l'existence d'une ponctuation supra-phrastique, voire macrotextuelle, aux composants hétérogènes qui relèvent aussi bien du système de ponctuation au sens strict (signe de paragraphe) que de l'ornementation (vignette), de la mise en page, ou du texte (*explicit*) (Llamas Pombo 2008 : 148-157 ; Lavrentiev 2009 : 100-103). Entre ces deux niveaux, infra-propositionnel ou propositionnel d'une part et macro-textuel de l'autre, le niveau phrastique n'apparaît pas, de ce fait, comme disposant d'un signe de ponctuation particulier.

L'étude que nous avons menée ici porte uniquement sur l'imprimé, à une période de profond bouleversement typographique, la première moitié du XVI^e siècle. L'analyse comparée de trois éditions du livre I des *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye* de Jean Lemaire de Belges parues entre 1511 et 1549 est en effet révélatrice du travail opéré par les imprimeurs sur la ponctuation et de la conscience épilinguistique qui y est associée.

Cette œuvre a le double mérite d'offrir un échantillon varié de types de prose (traité, chronique historique et roman), et un texte stable qui n'a pas été modifié par l'auteur après la publication originale. De ce fait, les divergences de type ortho-typographique que l'on peut observer d'une édition à l'autre relèvent des choix d'imprimeur : si le doute peut subsister pour les premières rééditions, on en est tout à fait certains après 1524, terminus *ad quem* de la mort de Lemaire et moment de renouveau éditorial (Abélard 1976). De ce fait, l'histoire éditoriale des *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, rééditées continûment et à de nombreuses reprises entre 1511 et 1549, date de la dernière édition parue au XVI^e siècle, reflète en partie l'évolution de la langue dans la première moitié du siècle. Trois éditions semblent représenter des moments charnières : l'édition *princeps* parue à Lyon, chez Etienne Baland, est une édition en caractères gothiques ; l'édition parue à Paris chez Galliot Du Pré en 1531 est la première édition du texte en caractères romains ; enfin, l'édition parue à Lyon chez Jean de Tournes en 1549 est le fait de l'éditeur Antoine Du Moulin, qui revendique un travail philologique. Ce dernier a en effet procédé à une modernisation ortho-typographique du texte.

La présente étude porte sur le système de signes de ponctuation dans ces trois éditions, au sens strict qui était celui, étymologique, du XVI^e siècle, comme « système de point » (Baddeley 2011 : 195) sans distinguer *a priori* entre des signes qui porteraient sur un niveau syntaxique ou sur un niveau textuel. Le pied-de-mouche, lorsqu'il apparaissait, a ainsi été analysé au même titre que la barre oblique, la virgule ou le point. L'analyse a été menée en procédant par échantillonnage : ont ainsi été comparés cinq passages différents de 500 à 600 mots chacun, situés en différents passages de l'œuvre et choisis pour leur diversité : le début du prologue, relevant de la prose oratoire ; les deux premiers paragraphes du chapitre III, qui sont un exemple de prose historique ; un extrait du discours qui occupe le cœur du chapitre XXII (paragraphes 4 et 5) ; les deux premiers paragraphes du chapitre XXIV, qui font se succéder description, narration et dialogue ; et enfin la prose exégétique des deux premiers paragraphes du chapitre XXXV. Après une analyse du système de ponctuation dans l'édition *princeps*, ont été observés les ajouts, suppressions ou modifications des signes de ponctuation dans les deux éditions ultérieures.

Ce qui apparaît, d'une édition à l'autre, c'est que l'évolution du système de ponctuation révèle un changement dans la structuration même du texte, et le passage d'une structuration d'abord thématique-énonciative à une structuration plus fortement syntaxique qui fait apparaître de nouvelles unités de type phrastique.

1. LE SYSTÈME DE PONCTUATION DANS LES TROIS ÉDITIONS

1.1. Édition *princeps*

Dans l'édition *princeps*, la prose des *Illustrations* est divisée en paragraphes de longueur variable, allant d'une petite dizaine de lignes pour les plus courts à une trentaine pour les plus longs. Ces paragraphes sont eux-mêmes segmentés par le recours à quatre principaux signes de ponctuation : le pied de mouche [¶], le point [.] et la barre oblique [/], classés ici par ordre de force décroissante, auxquels s'ajoute la majuscule, employée en combinaison avec un autre signe². On relève également quelques paren-

² Si l'on exclut les majuscules à valeur de ponctuation de mot qui portent sur des noms propres, ou sur des noms communs ou pronoms qu'il s'agit de mettre en relief, la majuscule apparaît seule en tête de proposition dans 4 occurrences de notre corpus. Il s'agit, dans ces 4 occurrences, de cas où le ponctuant se serait trouvé en fin de ligne, et il semble de ce fait que ce soit la fin de ligne qui joue le rôle de ponctuant, comme cela s'observe par ailleurs dans les manuscrits médiévaux (Marchello-Nizia 1978 : 36). Si la majuscule peut venir renforcer une pause lorsqu'elle est précédée d'un autre signe de ponctuation, elle ne joue donc pas, seule, un rôle de ponctuation de phrase dans l'édition *princeps*, mais uniquement de ponctuation de mot.

thèses et, en dehors du corpus analysé ici, l'emploi ponctuel et marginal du deux-points entre les chapitres 1 et 10, sur 42, de l'œuvre³.

Par ordre de fréquence décroissante, les signes les plus utilisés sont : la barre oblique (suivie ou non d'une majuscule), le point (toujours suivi d'une majuscule), et les pieds-de-mouche (toujours précédés d'un point⁴ et suivis d'une majuscule) :

	. ¶ M	. M	/ M	/ m	()
<i>Prologue</i>	2	27	5	41	4
<i>I, 3</i>	3	15	21	42	0
<i>I, 22</i>	8	16	2	61	1
<i>I, 24</i>	4	3	17	35	2
<i>I, 35</i>	13	10	0	34	0
<i>Total</i>	30	71	45	213	7

Tableau 1. – Nombre d'occurrences des différents signes de ponctuation suivis d'une majuscule (M), hors nom propre, ou d'une minuscule (m)

La fréquence des trois signes principaux (pied-de-mouche, point, barre oblique) est inverse à leur force. À l'intérieur des paragraphes, les pieds de mouche représentent la pause la plus importante en termes de degré, mais aussi en termes de signification car c'est peut-être le seul signe décidé par Lemaire. Le manuscrit du livre I a disparu⁵ ; mais dans les manuscrits des livres II et III, qui portent la signature de Lemaire de Belges⁶, le pied-de-mouche est le principal signe de ponctuation utilisé : c'était donc peut-être aussi le seul signe du manuscrit du livre I de Lemaire.

Dans le texte, les pieds-de-mouche ne sont jamais situés à l'ouverture de paragraphes mais isolent, à l'intérieur de ces derniers, des ensembles plus

³ Nous en avons relevé 10 occurrences au total. Le deux-points y est suivi d'une lettre majuscule, à deux exceptions près, dans des emplois où l'on pourrait trouver soit la barre oblique, soit le point.

⁴ Dans un seul cas de notre corpus, le pied-de-mouche est précédé d'une barre oblique. Nous n'y voyons pas d'interprétation particulière, mais plutôt le fait de contingences typographiques.

⁵ Nous en avons gardé une seule page, conservée à la bibliothèque royale de Bruxelles (KBR ms. IV 630/14) et reproduite par P. Jodogne (1984 : 103-105). La ponctuation est modifiée par P. Jodogne, qui dit avoir supprimé des barres obliques et ajoutés des points. Il semble toutefois que cette page n'ait pas comporté de pieds-de-mouche, mais uniquement des barres obliques dont les lieux ne correspondent pas aux pieds-de-mouche de l'édition *princeps*.

⁶ Ms. Genève, BGE, fr. 74 (livre II), et Berne, Burgerbibliothek, 241 (livre III).

petits correspondant à des unités textuelles. Ils peuvent marquer un changement de sujet comme l'ouverture d'une digression, l'ouverture d'une nouvelle étape dans le récit, ou les frontières des discours directs.

Ainsi au chapitre I, 3, le premier pied-de-mouche marque l'ouverture d'un nouveau moment du récit annoncé à la fin de la séquence précédente (« Et alors commença le second aige du monde »), qui correspond aussi sur le plan syntaxique à une rupture thématique (« Si fit Noe sortir hors de larche / sa famille »); le second marque le début d'une digression (« Mais puis que nous sommes tumbéz sur le propos darmenie »); le troisième signale la fin de la digression et le retour à l'histoire de Noé (« Quand doncques le bon pere Noe »), la rupture thématique étant toutefois limitée par l'adverbe « doncques ». Au chapitre I, 24, le premier pied-de-mouche marque un nouveau moment de la narration, tandis que les trois suivants signalent le début et la fin des discours directs et la reprise de la narration. Les pieds-de-mouche marquent de ce fait la rupture entre deux unités sur le plan narratif (moment du récit), thématique (changement de sujet) ou énonciatif (changement de locuteur). Un quatrième emploi des pieds-de-mouche ne correspondant à aucune rupture discursive, apparaît dans les énumérations. Ils viennent y marquer les différents items comme dans l'énumération des dieux présidant aux différentes parties du corps d'Achille du chapitre I, 35 : « ¶ Cestassavoir que Juppiter dominast au chief. ¶ Minerve aux yeulx. ¶ Juno aux bras. ¶ Neptune a la poictrine. ¶ Mars au faulx du corpz. ¶ Venus aux rains ».

D'un point de vue proprement graphique, on peut noter que les pieds-de-mouche, toujours suivis de majuscules, sont des signes particulièrement visibles sur la page, attirant de ce fait d'emblée l'attention du lecteur. En fonction des passages, les successions de pieds-de-mouche peuvent tendre du côté de la clarté didactique comme dans l'énumération en I, 35, ou d'un rythme conférant de l'expressivité au texte⁷. Ainsi, au chapitre I, 22, l'anaphore en « on » est marquée par les pieds-de-mouche à l'intérieur de la métaphore filée assimilant les pasteurs à des princes :

¶ On ot de loing le clicquetiz de voz harnois [...] ¶ On se resveille au son de voz cleres trompettes [...] ¶ On prise voz guides & heraulx [...] ¶ On estime aussi voz gardes / voz descouvreurs / et avantcoueurs [...] ¶ Et puis on regarde par admiration le nombre innumerable / de vostre grosse armee [...]

À l'échelle de l'œuvre, les unités ainsi délimitées par les pieds-de-mouche ne correspondent pas à des unités syntaxiques, mais d'abord à des unités discursives qui peuvent exceptionnellement être réduites à une sous-

⁷ C'est ce qui a fait dire à J. Abélard que la ponctuation dans l'édition *princeps* du livre I, en particulier dans les passages tendant vers la prose poétique, pouvait être rythmique plus que syntaxique, Lemaire disposant d'un système cohérent de signes qu'il « utilise de façon concertée dans les proses éloquantes ou poétiques » (Abélard 1972 : IX).

phrase. Dans quelques occurrences, un pied-de-mouche peut ainsi isoler une proposition subordonnée : c'est l'exemple du début du chapitre I, 35 (« Affin que mieulx soit entendue la matiere dudit convive »). C'est le cas également du prologue, dont la prose oratoire repose sur un enchevêtrement complexe de propositions subordonnées, si bien que le pied-de-mouche vient marquer l'introduction d'une nouvelle proposition subordonnée, située sur le même niveau que la précédente, alors même que la proposition principale n'a pas encore été introduite ; enfin un troisième pied-de-mouche apparaît à l'ouverture de la proposition principale :

Et pour ce que Je Mercure / ay cogneu que pluseurs (& presque tous) escripteurs / en vostre langue Gallicane / Princesse tresclere / ont tousjours erre / jusques Icy. [...]

¶ Affin donques de redresser / & ressourdre / Ladictte tresnoble histoire / qui presque estoit tumbée en decadence / & depravation ruyneuse. [...]

¶ A ceste cause. [...] Je stimulay & enhardyz / lentendement du tien tresadonne serviteur [...].

Les pieds-de-mouche participent ici du rythme de la prose oratoire, dont ils permettent de marquer le mouvement : après l'énonciation de la cause (« et pour ce que... »), puis du but (« affin donques... »), vient enfin l'assertion de la proposition principale (« je stimulay et enhardyz ») dans une structure périodique amplifiée à l'extrême.

Le plus souvent toutefois, le pied-de-mouche délimite des unités textuelles supérieures à la phrase. Dans le chapitre I, 35 qui propose un commentaire du mythe de Thétis et Pélée, les différents pieds-de-mouche du premier paragraphe délimitent ainsi plusieurs séquences, consacrées chacune à un élément auquel s'attache la glose du narrateur (la figure de la nymphe Thétis, l'interdiction de Jupiter, la transformation de Pélée, l'assemblée des dieux au mariage de Thétis et Pélée). La relation de subordination mise en place au début de la première séquence (« Affin que mieulx soit entendue la matiere dudit convive [...] ». ¶ Il est assavoir tout premierement que [...] ») prend fin de manière imprécise dans l'enchaînement des propositions, toutes reliées par un connecteur selon les pratiques de la prose du début du XVI^e siècle (Lorian 1973 :145-194 ; Buridant 1997 et 2007 ; Mounier 2008) :

¶ Il est assavoir tout premierement que ladictte nymphe / que les poetes appellent Thetis / fut appellee de son droit nom Ochyroe / & fut fille de Chyron le Centaure / & dune nymphe fille du fleuve Caycus / comme mettent Bocace / ou .viii^e. livre de la genealogie des dieux / & Dictis de Crete / ou .vi^e. livre de l'histoire Troyenne⁸ Et la raison pourquoy ellest dicte nymphe est semblable a ce que avons dit cy dessus de Pegasis Oenone. Car toutes nobles femmes sont dictes nymphes. Et est dicte nymphe Nereide / cestadire nymphe de mer pour

⁸ Fin de ligne.

ce quelle estoit dame de lisle de Thetios / comme jay leu quelque part / mais ne me souvient ou.

Jusqu'au XVIII^e siècle, la distinction entre coordination et subordination est sémantique et non syntaxique, et c'est ce qui explique que des subordonnants peuvent jouer le rôle de « liaisons coordinatives » (Seguin 2003 : 86-87). Ici, la multiplication des propositions coordonnées tend à induire un flottement sur le niveau syntaxique auquel elles se rattachent (la subordonnée ou la principale) et à donner au texte un caractère de prose continu. La complétude de l'énoncé délimité par les pieds-de-mouche est sémantique avant d'être syntaxique.

À l'intérieur de ce cadre énonciatif, les autres signes jouent un rôle de démarcation à l'échelle propositionnelle et infra-propositionnelle. Les barres obliques suivies d'une majuscule et les points suivis d'une majuscule présentent une distribution proche et parfois concurrente. De fait, si l'on observe que les connecteurs (conjonctions de coordination articulant des propositions, et conjonctions de subordination⁹) sont presque systématiquement précédés d'un ponctuant¹⁰, il peut s'agir tantôt d'un point, tantôt d'une barre oblique.

Si l'on essaye d'esquisser des lignes de partage entre ces deux ponctuels, on observe toutefois que les points servent principalement à marquer les limites des propositions, quels que soient leurs statuts, en particulier lorsqu'elles s'ouvrent sur une conjonction de coordination, une conjonction de subordination, un adverbe, un pronom relatif, ou un syntagme nominal ou pronominal en fonction sujet. Le point peut plus ponctuellement signaler un élément en construction détachée (apostrophe, apposition, complément circonstanciel) et précède les opérateurs de reformulation « cestadire » et « cestassavoir ». Les barres obliques suivies d'une majuscule peuvent présenter ces mêmes emplois, mais on les trouve également en tête de syntagmes de différentes natures : syntagme participial en position détachée, apposition, verbe séparé de son sujet, groupe nominal juxtaposé ou coordonné. Elles tendent à marquer des pauses légèrement moins fortes.

Ainsi, au chapitre I, 3, les points permettent de délimiter sept ensembles :

- (1) Tous les animaux / de dessus le descouvert de la terre / Mors & suffoquez par le deluge universel.

⁹ C. Marchello-Nizia avait fait une observation similaire à propos d'un texte en prose de la seconde moitié du xv^e siècle, le *Jouvencel* de Jean de Breul (Marchello-Nizia 1978 : 37-39). On peut ajouter que les opérateurs de reformulation « Cestadire » et « Cestassavoir » sont de la même manière précédés d'un ponctuant.

¹⁰ Les deux seules exceptions que nous avons relevées concernent l'absence de ponctuant devant le corrélatif « tant que » (chap. I, 22) et la locution conjonctive « affin que » (chap. I, 35).

- (2) Le bon pere Noe et ceulx de sa maison seullement / furent reservez / en la grande Arche & navire dessus mentionnee / Laquelle finalement sarresta / sur le hault mont Gordieus en Armenie.
- (3) Et apres que les eaues furent descreues / & retournees en leurs abismes.
- (4) Noe le tresnoble prince & Patriarche aaigne pour lors de Six Cens ans.
- (5) Comme met Moyses / ou septisme chapitre du livre de Genese / Au commandement de dieu vuida dillec / lan revolu / le .xvii^c. jour du mois davril / qui fut .vij^c. & .xxx. ans devant la fondation de Troye / Et devant lincarnation de nostre seigneur .ii^m. iii^c. xvij. Ans.
- (6) Comme met frere Jehan de viterbe / Commentateur de nostre acteur Berosus.
- (7) Et alors commença le second aaigne du monde.

Il est frappant de constater ici que les points délimitent tous des propositions, principales, subordonnées et même participiales, à l'exception de (5) où la limite finale de la comparative est marquée par une barre oblique suivie d'une majuscule, peut-être justement parce qu'on est ici dans une situation d'imbrication et que le sujet de la proposition qui suit a été introduit précédemment en (4). Dans la prose imbriquée, telle qu'elle se développe, la comparative à valeur d'incidente en (5) sépare le sujet (« Noe » en 4) du verbe qu'il régit (« vuida » en 5), qui se retrouvent donc de part et d'autre du point. À l'intérieur de ces ensembles, la barre oblique suivie d'une majuscule est employée devant un participe passé séparé de son contrôleur au sein d'une proposition participiale (1), devant une proposition relative ouverte par le relatif de liaison « Laquelle » (2), devant un syntagme coordonné (5), ou encore devant une apposition (6).

La présence du point devant les conjonctions de subordination aboutit à un système de ponctuation qui paraît parfois aberrant par rapport à nos usages modernes, en particulier dans les cas où une proposition est imbriquée à l'intérieur d'une autre, comme dans l'extrait suivant du chapitre I, 22, où le verbe de la proposition ouverte par la conjonction « se » est séparé de son sujet par un point venant marquer le début de la comparative en « ainsi comme » :

Or doncques mes chiers & bien aimez enfans. Se nostre estat de bergerie. Ainsi comme je ditz / est totalement fonde sur honneur & sur prouffit (dont lun ne peut estre sans lautre) honnuez le / & il vos prouffitera.

Il ressort de ces exemples que le point n'a pas valeur de clause, ni sémantique ni syntaxique. Il joue avant tout, semble-t-il, un rôle de marqueur à l'intérieur des unités délimitées par les pieds-de-mouche, en particulier pour marquer les limites syntaxiques des propositions, qui correspondent également à des pauses prosodiques.

On observe que ce rôle normalement dévolu au point peut être ponctuellement confié à la barre oblique suivie d'une majuscule, comme en I, 24 :

- (1) Certains jours apres le rencontre des Scepsiens / Paris Alexandre / tout lasse de la course dun cerf / lequel il avoit longuement suivy en la forest Ida / a cor & a cry /
- (2) Et en le poursuivant sestoit eslongne de ses compaignons /
- (3) Sendormit en lombre des lauriers tousjours verdoyans / aupres dune fontaine nommee Creusa /
- (4) Laquelle est au fons dune plaisant vallee des montaignes Ideas /
- (5) La ou le fleuve Xanthus ou Scamander prent son origine /
- (6) La delectation du val plaisant & solitaire / & lamenite du lieu coy / secret & taciturne / avec le doulx bruit des cleres undes argentines partans du roch /
- (7) Inciterent le beau Paris / a sommeiller & sestendre sur lherbe espesse & drue / & sur les flourettes bien flairans /
- (8) Faisant chevet du pie du rochier / & ayant son arc & son carquois soubz son bras dextre.

Dans cet ensemble délimité par un seul point, la barre oblique suivie d'une majuscule marque la limite gauche, tantôt d'une proposition introduite comme une coordonnée mais s'analysant comme une incidente (2), tantôt de propositions subordonnées relatives (4 et 5) ; elle précède un verbe séparé de son sujet par une subordonnée relative (3) ou des expansions du nom (7), et enfin un participe présent apposé postposé à valeur de prédication seconde (8). Dans ces différents cas, la barre oblique suivie d'une majuscule signale les articulations de la phrase complexe, délimitant certaines propositions ou groupes syntaxiques qui la constituent. Elle joue également un rôle prosodique, allant jusqu'à créer un rythme ternaire dans la séquence finale : groupe sujet (6), groupe verbal (7), postposition à valeur de prédication seconde (8). L'emploi le plus surprenant de la barre oblique se trouve à la fin de (5), car la rupture thématique introduite par le groupe nominal sujet « La delectation du val » appelle un signe de ponctuation fort, et de fait, la barre oblique est corrigée en point aussi bien dans l'édition de 1531, relativement conservatrice, que dans l'édition de 1549.

La prédominance de la barre oblique dans ce passage peut être interprétée, par défaut, comme une contrainte d'imprimeur en manque momentané de points dans sa casse. Il nous semble ici qu'une autre interprétation est possible : le reflux du point au profit de la barre oblique pourrait être mis en relation avec un changement dans la nature même de la prose, avec la mise en place d'une prose ample qui s'apparente à la prose poétique, multipliant les expansions du nom par opposition à la prose historique des premiers

chapitres (Desbois-Ientile 2019 : 692-706). De ce fait, l'emploi de la barre oblique au détriment du point irait dans le sens d'un rythme plus coulant.

La barre oblique suivie d'une minuscule est majoritairement employée au niveau infra-propositionnel pour marquer la limite de syntagmes juxtaposés, coordonnés, ou incidents à un autre élément de la proposition. Ainsi dans l'exemple de I, 3 déjà cité :

Tous les animalx / **(1) de dessus le descouvert de la terre** / Mors & suffoquez par le deluge universel. Le bon pere Noe et ceulx de sa maison seullement / **(2) furent reservez** / **(3) en la grande Arche** & navire dessus mentionnee / Laquelle finalement sarresta / **(4) sur le hault mont Gordieus** en Armenie. Et apres que les eaues furent descreues / **(5) & retournees** en leurs abismes. Noe le tresnoble prince & Patriarche aage pour lors de Six Cens ans. Comme met Moyse / **(6) ou septisme chapitre** du livre de Genese / Au commandement de dieu vuida dillec / **(7) lan revolu** / **(8) le .xvii^e. jour** du mois davril / **(9) qui fut .viii^e. & .xxx. ans** devant la fondation de Troye / Et devant lincarnation de nostre seigneur .ii^m. iii^e. xvij. Ans. Comme met frere Jehan de viterbe / Commentateur de nostre acteur Berosus. Et alors commença le second aage du monde.

La barre oblique est ici utilisée devant des constituants de natures diverses : compléments du nom (1) ou du verbe (3, 4), compléments extrapredicatifs (6, 7, 8), épithètes apposées (9), ou encore syntagmes coordonnés (5). Elle apparaît même à la jonction du groupe nominal sujet et du verbe en (2).

Sans être complètement cohérent à l'échelle du corpus, on voit que le système de ponctuation obéit à une double logique syntactico-prosodique et discursive, isolant des syntagmes et propositions d'une part, et des moments du discours de l'autre. Au sein de ce système, la « phrase » n'a pas véritablement sa place.

1.2. Édition de 1531

L'édition de 1531 est la première édition des *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye* en caractères romains et de ce fait elle entraîne une transformation partielle du système de ponctuation. Dans l'ensemble, l'éditeur est resté largement fidèle à la ponctuation d'origine, reproduisant les pieds-de-mouche (transformés en feuilles de vignes) et conservant le système de l'édition antérieure avec barre oblique, suivie ou non d'une majuscule, et point. Alors que Huei-Chen Li (2017) a signalé l'emploi du deux-points dans des éditions publiées par Galliot Du Pré entre 1522 et 1530, la seule innovation que se permet l'imprimeur dans son édition du livre I des *Illustrations* est celle de la virgule, qu'il introduit en concurrence avec la barre oblique, dans des emplois qui fluctuent fortement.

Dès le prologue, la barre oblique est remplacée par des virgules dans la quasi-totalité de ses emplois, mais ce de manière non systématique :

1511

Dido Royne de Cartaigne / Parlant a Eneas ou premier livre des Eneides Virgiliennes semble vouloir entendre que aucun vivant / ne doibve ignorer l'origine & Illustrite des Troyens / ny aussi les fortunes & aventures diceulx.

1531

Dido Royne de Cartaigne, Parlant a Eneas / ou premier livre des Eneides Virgiliennes semble vouloir entendre que aucun vivant ne doibve ignorer l'origine & Illustricite des Troyens ny aussi les fortunes & aventures diceulx.

La virgule disparaît ensuite complètement du début du chapitre I, 3, tandis qu'elle réapparaît dans la suite de l'œuvre. On pourrait n'y voir que deux signes parfaitement interchangeables, et c'est bien de cette façon qu'il faut analyser l'emploi de la virgule en I, 22, où les différents items d'une énumération sont tantôt séparés par la barre oblique, tantôt par la virgule :

1511

¶ Et puis on regarde par admiration le nombre innumerable / de vostre grosse armee / Ce sont voz ouailles / voz moutons / voz brebis / voz aigneaux / et voz chievres / voz veaux / voz beufz / et voz toreaux [...]. Et vous comme bons capitaines & conducteurs de guerre / avez loeil veillant pardessus tout. Affin que les ennemiz¹¹ Cestassavoir les loupz / les leuserves / les leopars / les lyons / & les ours de la montaigne / et aussi les fueillars & larrons nocturnes / nentament voz esles et vous facent dommaige.

1531

¶ Et puis on regarde par admiration le nombre innumerable, de vostre grosse armee¹² Ce sont voz ouailles, voz moutons, voz brebis, voz aigneaux, et voz chievres, voz veaux, voz beufz, et voz toreaux [...] Et vous comme bons capitaines et conducteurs de guerre, avez loeil veillant par dessus tout. Affin que les ennemys, cestassavoir les loupz, les leuserves, les leopars, les lyons, & les ours de la montaigne, & aussi les fueillars & larrons nocturnes, nentament voz esles et vous facent dommaige.

Pourtant, il apparaît dans les deux derniers extraits de notre corpus (chap. I, 24 et I, 35) que les barres obliques sont maintenues lorsqu'elles étaient suivies d'une majuscule, et transformées en virgules lorsqu'elles précédaient une minuscule, comme on le voit dans cet extrait de I, 24 :

¹¹ Fin de ligne.

¹² Fin de ligne.

1511

(1) Adonc Paris tout esmerveille / &
transmue dune vision si nouvelle / se
dressa sur piedz en sursault /

(2) Et dung grand zele ardant / se
print a courir apres elles / si
treslegierement quil ne sembloit
point fouler lherbe de ses plantes

1531

(1) Adonc Paris tout esmerveille, et
transmue dune vision si nouvelle, se
dressa sur piedz en sursault /

(2) Et dung grand zele ardant, se print
a courir apres elles, si treslegierement
quil ne sembloit point fouler lherbe de
ses plantes

Cet emploi de la barre oblique, tel qu'il se dessine ici, tendrait ainsi à confirmer la valeur différente prise par ce ponctuant selon la forme de la lettre qui suit (majuscule ou minuscule) et, de fait, la barre oblique suivie de la majuscule vient marquer, dans l'extrait cité ci-dessus, les limites de deux propositions indépendantes coordonnées : (1) « Paris [...] se dressa sur piedz » et (2) « se print a courir ». On observe alors à plusieurs reprises en I, 35 que, dans les cas où la barre oblique est ajoutée ou introduite à la place d'un autre signe, elle est accompagnée d'une majuscule :

1511

¶ Les poetes faignent que Protheus le
saige devin ammonesta Juppiter de
non appeter lamour de ladicte Thetis
car delle devoit naistre ung enfant /
qui surmonteroit son pere / en
grandeur de faictz & en renommee.

1531

¶ Les poetes faignent que Protheus le
saige divin ammonesta Jupiter de non
appeter lamour de ladicte Thetis / **Car**
delle devoit naistre ung enfant, qui
surmonteroit son pere en grandeur de
faictz, & en renommee.

Il y a évidemment de nombreuses raisons externes ou internes qui peuvent expliquer ces flottements dans l'usage de la virgule et de la barre oblique, mais il nous semble que la seule explication matérielle, par la disponibilité des caractères dans la casse n'est pas suffisante ici. Bien plutôt, on peut envisager soit que les différents passages ont été composés par des compositeurs différents, soit qu'un même compositeur a cherché à rationaliser sa pratique en cours de composition du texte. Cette hypothèse pourrait être confirmée par le fait que, prologue mis à part, les taux de variation dans la ponctuation sont très variables d'un extrait à l'autre et que le rapport entre le nombre de signes conservés par rapport à l'édition *princeps* et le nombre de signes modifiés s'inverse entre les chapitres I, 3 (59 vs 9) et I, 35 (12 vs 28).

1.3. Édition de 1549

À la différence de l'édition de 1531, celle de 1549 se caractérise par une refonte totale et cohérente de la ponctuation. L'éditeur, Antoine Du Moulin,

revendique dans un texte liminaire le travail philologique qu'il a établi sur le texte des *Illustrations* (Lemaire de Belges, 1549) ; mais il s'agit en réalité de bien plus que cela, car il a également procédé à une modernisation du texte sur le plan de l'orthographe (Schoysman à paraître) et de la ponctuation. Il semble s'inspirer du système de ponctuation présenté par Dolet dans son opuscule « La ponctuation de la langue françoise », publié à la suite de son traité sur la traduction en 1540. À côté des parenthèses et des signes de modalité énonciative (point d'interrogation et point « d'admiration »), Dolet identifiait en effet trois principaux signes de ponctuation : la virgule (aussi appelée « point à queue »), dont Dolet dit qu'elle était auparavant marquée par une barre oblique, le deux-points (appelé « comma »), et le point (appelé « colon »).

Ces trois signes sont hiérarchisés. La virgule joue un rôle de démarcation entre les différents constituants, essentiellement à un niveau infra-propositionnel : ainsi elle « ne sert d'autre chose, que de distinguer les dictions, et locutions l'une de l'autre. Et ce ou en adjectifs, substantifs, verbes, ou adverbessimples. Ou avec adjectifs joints aux substantifs expressément. Ou avec adjectifs gouvernants un substantif. Ou avec verbes regissants cas : ce que nous appellons locutions. » (Dolet 1540 : 20). Dolet donne plusieurs exemples d'appositions et juxtapositions, et préconise aussi l'usage de la virgule devant les conjonctions *et* et *ou*. Les deux-points et points interviennent au niveau des propositions : « Quand à l'efficace il n'y a pas grande différence entre colon, et comma. Sinon que l'ung (qui est comma) tient le sens en partie suspens, Et l'autre (qui est le colon) conclut la sentence. » (Dolet 1540 : 18¹³). Ce système révèle, selon l'analyse d'Olivier Millet, une grammatisation du système de ponctuation, tout en maintenant un cadre périodique : « Nous avons [...] affaire à un système mixte, qui intègre le point de vue grammatical, mais seulement pour les unités minimales du discours, pour certaines marques de subordination ainsi que pour la parenthèse, et le point de vue rhétorique qui unit les exigences physiologiques du souffle aux points d'appui utiles à l'interprétation du souffle. » (Millet 1997 : 8).

Alexei Lavrentiev a montré que Dolet avait appliqué son système à ses propres textes : la ponctuation, systématique, vient délimiter les limites des propositions autonomes et subordonnées de façon à dégager des ensembles de trois, ou exceptionnellement, quatre membres (Lavrentiev 2009 : 427-433).

¹³ Voir aussi, plus loin : « je le veulx [le comma] prendre pour incision de sentence, c'est asscavoir pour sentence moyenne, & suspendue : & le colon pour sentence finale du periode. » ; « le comma [...] se met en sentence suspendue, et non du tout finie. Et aulcunesfoys il n'y en a qu'ung en une sentence : aulcunesfoys deux, ou trois. » ; « Quand au poinct final, aultrement dit poinct rond, il se met toujours à la fin de la sentence, et jamais n'est en aultre lieu. » (Dolet 1540 : respectivement, p. 18, 21-22 et 23).

L'édition de 1549 recourt exclusivement aux signes présentés par Dolet, virgule, deux-points, point, parenthèses, et également au point d'interrogation, dont on a une occurrence dans le corpus au chapitre I, 24 :

¶ Lors la gracieuse nymphe / qui se sentit arestee se retourna promptement / & dune chiere semblable a coursee / lui dist ainsi. ¶ Quelle hardiesse te meut / O jeune adolescent Royal / Ne de quelle fiance presumes tu de mettre la main aux nymphes (qui sont demy deesses) en leur faisant violence.

Lors la gracieuse Nymphé, qui se sentit arestee, se retourna promptement, & dune chere semblable à coursee, luy dit ainsi : Quelle hardiesse te meult, ô jeune adolescent Royal, ne de quelle fiance presumes tu de mettre la main aux Nymphes (qui sont Demydeesses) en leur faisant violence ?

Cette refonte de la ponctuation, comme je voudrais tâcher de le montrer à présent, fait émerger des unités syntaxiques nouvelles.

2. D'UNE ÉDITION À L'AUTRE : PASSAGE D'UNE STRUCTURATION DISCURSIVE À UNE STRUCTURATION SYNTAXIQUE

L'évolution du système de ponctuation de 1511 à 1549 invite à faire plusieurs observations.

2.1. Stabilité des lieux ponctués

Les signes changent d'une édition à l'autre : la barre oblique voit sa place réduite dans l'édition de 1531 et disparaît tout à fait dans l'édition de 1549, qui fait également disparaître les pieds-de-mouche. Inversement, la virgule apparaît dans l'édition de 1531, et le deux-points, présent de manière marginale dans l'édition de 1511, est introduit comme élément à part entière du système de ponctuation dans l'édition de 1549. D'une édition à l'autre, le ponctuant le plus stable est la parenthèse, qui ne subit aucune modification.

Les « lieux ponctués », c'est-à-dire les endroits où se trouvent les signes de ponctuation, subissent en revanche beaucoup moins de variation¹⁴. Ainsi, sur l'ensemble des 5 passages, plus de 80% des 366 lieux ponctués dans l'édition *princeps* sont maintenus (à l'identique ou avec une modification du signe) dans les deux éditions ultérieures :

¹⁴ Anne Schoysman observe de la même façon, sur un corpus s'étendant de 1484 à 1574, que les frontières ponctuables sont relativement stables, en particulier au niveau propositionnel, en dépit de l'évolution du système de signes (Schoysman 2019).

		1531	1549
Nombre total de ponctuants :		331	347
Nombre de ponctuants	maintenus à l'identique :	134 (37%)	38 (10%)
	maintenus avec modification :	163 (44%)	266 (73%)
	supprimés :	69 (19%)	62 (17%)
	ajoutés :	34	43

Tableau 2. – Évolution des ponctuants dans les éditions de 1531 et 1549 (en valeur absolue et en pourcentage) par rapport au nombre total de ponctuants dans l'édition *princeps*

Entre l'édition de 1531 et celle de 1549, toutefois, on observe que la première est plus fidèle aux ponctuants d'origine, même si cette fidélité est plus ou moins grande en fonction des passages, tandis que la seconde procède par modification aux mêmes lieux. Dans les deux éditions, moins d'un cinquième des signes disparaît, et la proportion de signes ajoutés représente 10 à 12% des ponctuants.

2.2. Nivellement de la ponctuation

La ponctuation de l'édition de 1511 repose, comme on l'a vu, sur un système à quatre niveaux de force croissante : barre oblique suivie d'une minuscule ; barre oblique suivie d'une majuscule ; point ; et enfin pied-de-mouche. Ce système, maintenu en 1531 avec la conservation de la barre oblique suivie d'une majuscule, évolue en 1549 vers un système à trois niveaux : virgule (ponctuation faible) toujours suivie d'une minuscule, deux-points (ponctuation moyenne) suivis d'une minuscule ou d'une majuscule, et point (ponctuation forte) toujours suivi d'une majuscule. Le système à quatre niveaux n'a pas pour autant disparu à l'époque¹⁵, et on peut se demander si le choix de la majuscule ou de la minuscule après le deux-points ne tendrait pas à distinguer une ponctuation mi-faible d'une ponctuation mi-forte, comme dans cet extrait du chapitre I, 3 :

¹⁵ J. Lecoine (2002 : 17-18) l'identifie encore chez Montaigne à la fin du siècle (virgule, deux-points suivi d'une minuscule ; deux-points suivi d'une majuscule ; point).

1511

¶ Quand doncques le bon pere Noe / Sem / Cam & Japhet. Et leurs femmes Tytea la grande / Pandora / Noela / & Noegla / se virent estre tous seuletz ou monde / Ils furent ententifz aux euvres de mariaige / Affin de reparer la perte du gendre humain / **(1) Et** tant labourerent que dedans peu de temps Ils peuplerent Armenie / **(2) Car** dieu et nature / qui ne faillent jamais au besoing / leur faisoient produire a chascun enfantement / deux enfans Jumeaulx masle & femelle / **(3) Lesquelz** parvenuz en aage competent / faisoient le semblable.

1549

Quand doncques le bon pere Noë, Sem, Cam, & Japhet, & leurs femmes Tytea la grande, Pandora, Noëla, & Noëgla, se veirent estre tous seuletz ou monde, ils furent ententifz aux œuvres de mariaige, à fin de reparer la perte du genre humain : **(1) Et** tant labourerent que dedens peu de temps ils peuplerent Armenie : **(2) car** Dieu & Nature, qui ne faillent jamais au besoing, leur faisoient produire à chacun enfantement deux enfans jumeaux, masle & femelle : **(3) lesquelz** parvenuz en aage competent faisoient le semblable.

La conjonction *et* joue un rôle de relance phrastique en (1) qui pourrait expliquer l'emploi de la majuscule après le deux-points dans l'édition de 1549, mais le nombre de deux-points dans le corpus (21 sur 348 ponctuants) est trop faible pour que l'on puisse en tirer des conclusions nettes.

Ce que l'on observe de manière certaine, en revanche, c'est que si le nombre de signes de ponctuation reste à peu près constant malgré une légère baisse dans les éditions de 1531 et 1549, la redistribution des signes modifie la relation entre les différents niveaux de ponctuation. Les changements majeurs s'observent du côté de la ponctuation forte, dans la mesure où la disparition des pieds-de-mouche en 1549 entraîne avec elle celle du marquage des unités textuelles. Le ponctuante le plus fort est désormais le point.

Par ailleurs, si les points de l'édition *princeps* peuvent être conservés par Du Moulin, ce choix n'est pas systématique comme on l'observe dans cet autre extrait de I, 3 analysé précédemment et mis ici en parallèle avec la version de 1549 :

1511

(1) Tous les animalx / de dessus le descouvert de la terre / Mors & suffoquez par le deluge universel.

(2) **Le** bon pere Noe et ceulx de sa maison seullement / furent reservez / en la grande Arche & navire dessus mentionnee / Laquelle finalement sarresta / sur le hault mont Gordieus en Armenie.

(3) **Et** apres que les eaues furent descreues / & retournees en leurs abismes.

(4) **Noe** le tresnoble prince & Patriarche aage pour lors de Six Cens ans.

(5) **Comme** met Moyse / ou septisme chapitre du livre de Genese / Au commandement de dieu vuida dillec / lan revolu / le .xvii^c. jour du mois davril / qui fut .viii^c. & .xxx. ans devant la fondation de Troye / Et devant lincarnation de nostre seigneur .ii^m. iii^c. xvij. Ans.

(6) **Comme** met frere Jehan de viterbe / Commentateur de nostre acteur Berosus.

(7) **Et** alors commenca le second aage du monde.

(8) ¶ **Si** fit Noe sortir hors de larche / sa famille / & tous les animalx bestes & volatilles / dune partie desquelz / Il fit solennel & agreable sacrifice a la majeste divine / Laquelle deslors donna benediction a Noe / & aux siens.

1549

(1) Tous les animaux de dessus le descouvert de la terre, mors & suffoquez par le deluge universel, **le** bon pere Noë & ceux de sa maison seulement, furent reservez en la grande arche & navire dessus mentionnee, laquelle finalement sarresta sur le hault mont Gordieus en Armenie.

(2) **Et** apres que les eaues furent descrues & retournees en leurs abymes, **Noë** le tresnoble Prince & Patriarche, aagé pour lors de six cens ans, **comme** met Moyse au septieme chapitre du livre de Genese, au commandement de Dieu vuyda dillec lan revolu, le xvii. jour du moys d'Avril, qui fut huit cens & trente ans devant la fondation de Troye, & devant lincarnation de nostre Seigneur, deux mille trois cens dixsept ans, **comme** met frere Jean de Viterbe, commentateur de nostre acteur Berosus.

(3) **Et** lors commença le second aage du monde.

(4) **Si** fait Noë sortir hors de larche sa famille, & tous les animaux, bestes & volatilles, dune partie desquelz il fait solennel & agreable sacrifice à la majesté divine, laquelle deslors donna benediction à Noë, & aux siens.

Des sept points de l'édition de 1511, quatre sont remplacés par des virgules (2, 4, 5, 6) et trois sont conservés tels quels (3, 7, 8). Le pied-de-mouche (8) est quant à lui remplacé par un simple point, ce qui place la proposition qui suit sur le même plan que les trois autres unités délimitées par des points. L'organisation textuelle est désormais prise en charge par les

seuls paragraphes, tandis que les unités qui les composent perdent leur marquage typographique, à l'exception du discours direct. Le deux-points, qui marque une suspension de l'énoncé et du sens, vient remplacer dans ce contexte le pied-de-mouche. À l'échelle du texte, il fonctionne ainsi soit comme pause semi-forte entre deux segments, souvent propositionnels, soit comme frontière gauche du discours rapporté. Ces deux emplois se retrouvent dans un extrait du chapitre I, 24 :

1511

Et tant fit quil en rataignit une
legierement fuyant / de laquelle les
cheveux aureins voloient en lair
par dessus ses espaules / Si la retint
doulcement par les plyz undoyans de
sa robe gentile / & lui dist humble-
ment en ceste maniere. ¶ O deesse
specieuse quelle que tu soyes / ou
nom de la clere Dyane / Plaise a ta
grace & courtoisie demourer ung
petit

1549

Et tant fait quil en rataignit une
legerement fuyant, de laquelle les
cheveux aureins voloient en lair par
dessus ses espaules : Si la retint
doulcement par les plis undoyans de
sa robe gentile, & lui dist humble-
ment en ceste maniere : O Deesse
specieuse quelle que tu soyes, au nom
de la clere Diane, plaise à ta grace &
courtoisie demourer un petit

Le deux-points suivi d'une majuscule se substitue dans le premier cas à une barre oblique suivie d'une majuscule, dans le cadre d'une prose ample enchaînant deux propositions indépendantes articulées par l'adverbe de phrase *si*. Dans le second, il remplace le pied-de-mouche qui indiquait le début du discours de la nymphe.

2.3. Estompement de la valeur discursive de la ponctuation et renforcement de sa valeur syntaxique

La modification du système de ponctuation n'entraîne pas un simple transfert du système de signes, dans lequel les virgules remplaceraient les barres obliques ; les deux-points, les points ; et les points, les pieds-de-mouche. On observe bien, au contraire, dans l'édition de 1549, la mise en place d'un nouveau système qui, en plus de faire disparaître le marquage des unités discursives, clarifie les relations de dépendance syntaxique.

Le phénomène le plus important à cet égard est la modification de la distribution des points. Dans l'extrait précédemment cité (I, 3), les points ne sont conservés que lorsqu'ils permettent de délimiter des unités possédant chacune une proposition rectrice : « le bon pere Noë & ceux de sa maison seulement, furent reservez » ; « Noë [...] vuida » ; « lors commença le second aage » ; « Si fit Noë ». Le niveau de structuration premier du texte, auparavant marqué par les pieds-de-mouche, est désormais assuré par les

points qui délimitent des unités formant un tout sémantique et syntaxique et s'apparentant à des « phrases ».

Cet usage des points n'est pas systématique, et il suffit de penser à l'exemple du prologue, où des points sont conservés à la place des anciens pieds-de-mouche, alors même que la proposition rectrice n'a pas été introduite. Toutefois leur emploi révèle une tendance très forte, qui consiste en une clarification des relations de dépendance syntaxique entre les différents constituants propositionnels ou infra-propositionnels. On peut comparer à cet égard deux passages du chapitre I, 22 :

1511

Ainsi triumphe paisiblement vostre noble exercite & vous en acquerez louenge & gloire. **Mais** comme les princes & bons gendarmes se gardent d'entrer en bataille / Ains quilz ayent eu response des oracles des dieux / ou des prophetes / astrologues & vaticinateurs. **Aussi** ne vous devez vous aventurer de vuidier hors de voz repaires & herbergeries ny aussi sejourner en icelles. **Se** vous nestes premierement certioez de la tempeste ou serenite future / par consultation faicte avec voz propres devins & augures familiers.

1549

Ainsi triumphe paisiblement vostre noble exercite, & vous en acquerez louenge & gloire. **Mais** comme les Princes & bons gendarmes se gardent d'entrer en bataille, ains quilz ayent eu response des oracles des Dieux, ou des Prophetes astrologues & vaticinateurs : **aussi** ne vous devez vous aventurer de vuidier hors de voz repaires & herbergeries, ny aussi sejourner en icelles, **si** vous nestes premierement certioez de la tempeste ou serenité future, par consultation faite avec voz propres devins & augures familiers.

Là où l'édition de 1511 comportait quatre points, l'édition de 1549 n'en conserve que deux : le point devant l'adverbe « aussi » est remplacé par un deux-points, et celui devant la conjonction « se » est remplacé par une virgule. Ces modifications permettent de mieux mettre en évidence le système de comparaison corrélatif « comme... aussi » et de rattacher explicitement la proposition subordonnée hypothétique à la proposition qui précède.

Le renforcement de la valeur syntaxique de la ponctuation se constate également du côté de la ponctuation faible, dans l'usage qui est fait des virgules. La quasi-totalité des ponctuations ajoutées dans l'édition de 1549 sont des virgules, dont l'introduction semble répondre avant tout à une logique syntaxique : on observe ainsi sa systématisation pour distinguer des noms, groupes nominaux ou adjectifs juxtaposés. Des virgules sont également introduites entre le verbe de rection et la complétive qu'elle régit, devant un pronom relatif introduisant une relative explicative (tandis que les signes de ponctuation devant les relatives déterminatives sont supprimés), ou encore pour délimiter un syntagme nominal, adjectival ou prépositionnel. Voici quelques exemples extraits du chapitre 35 :

1511

Et le grant appareil **supernaturel** / **qui** y fut fait / denote que toute plente de biens y estoit a labandon.

Toutesfois en la fin Discorde si vient mettre occultement & gette la pomme dor quelle a cueilly es jardins des **Hesperides qui** sont dediez a Venus

¶ Et la transformation dicelle en plusieurs formes / signifie que Peleus obtint à grand difficulté / des parens de **Thetis** quelle lui fut donnée en mariage. ¶ Et en **oultre** lassemblée / de tant de **dieux** demydieux & heroes selon le sens **historial** ne signifie autre chose / fors la congregation des parens de lespoux & de lespousee

1549

Suppression devant une relative déterminative

Et le grand appareil **supernaturel qui** y fut fait, denote que toute planté de biens y estoit à labandon.

Ajout devant une relative explicative

Toutesfois en la fin Discorde si vient mettre occultement, & jette la pomme dor quelle ha cueilly es jardins des **Hesperides, qui** sont dediez à Venus.

Redélimitation de syntagmes

Et la transformation dicelle en plusieurs formes, signifie que Peleus obtint à grand difficulté, des parens de **Thetis**, quelle luy fut donnée en mariage. Et en **oultre**, lassemblée de tant de **Dieux**, Demydieux & Heroës selon le sens **historial**, ne signifie autre chose, fors la congregation des parens de lespoux & de lespousee

Dans ce troisième extrait, la ponctuation permet de délimiter plus nettement les différents constituants de la proposition : la virgule est ajoutée devant la proposition subordonnée complétive (« qu'elle luy fut donnée en mariage ») ou le verbe (« ne signifie »), ce qui devait aussi sans doute inviter le lecteur à une attaque intonative. Surtout, là où l'édition d'origine réunissait en un seul ensemble graphique « et en oultre lassemblée » et « de tant de dieux », l'édition de 1549 distingue nettement le syntagme adverbial « en oultre » du groupe nominal suivi de son complément « lassemblée de tant de Dieux ». La refonte du système de ponctuation dans l'édition de 1549 implique ainsi une lecture attentive du texte. La ponctuation devient un outil au service de la lecture : elle clarifie l'organisation des constituants et leurs relations éventuelles de dépendance syntaxique. De ce fait, la ponctuation vient délimiter des unités qui, si elles ne correspondent pas toujours encore aux critères définitoires de la phrase moderne dans son sens sémantico-

grammatical (Seguin 1993), n'en sont pas moins plus homogènes et plus cohérentes syntaxiquement.

CONCLUSION

Cette étude met en évidence une évolution dans la structuration textuelle et le renforcement de la valeur syntaxique de la ponctuation dans les éditions des *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye* entre 1511 et 1549. En l'absence d'une théorisation de la phrase, il semble que la notion soit présente au moins de manière « intuitive » à la Renaissance. Bernard Combettes en faisait déjà l'observation : « Bien qu'il soit difficile de dater avec précision ce type d'évolution, c'est sans doute dans le courant du XVI^e siècle que l'on commence à percevoir l'émergence, à la fois dans l'usage et dans la pensée linguistique, de cette unité que l'usage moderne a peu à peu définie comme une "phrase". » (Combettes 2000 : 63). C'est aussi ce qu'affirme Mireille Huchon à propos des éditions de Rabelais, observant que les points y sont un ponctuant plus stable que les virgules. Elle en conclut que cela devrait amener l'éditeur moderne « à reconnaître à la phrase de Rabelais et selon toute vraisemblance à la phrase de cette époque une identité non contestée et parfaitement perçue par les lecteurs du temps. » (Huchon 1988 : 25). Plus que la « phrase » elle-même, Jean-Pierre Seguin évoque pour la Renaissance l'existence d'un « sentiment d'accomplissement énonciatif » (Seguin 2013 : 71) qui peut prendre différentes formes, y compris celle de la période rhétorique, et qui conduit progressivement à l'émergence du point comme frontière de moins en moins poreuse, et avec elle à celle de la phrase moderne.

De fait, l'histoire éditoriale des *Illustrations* invite à reconnaître, dans l'édition de 1549, un usage nouveau de la ponctuation, sans doute inspiré du traité de Dolet, et qui se caractérise par une plus grande délimitation et une plus nette hiérarchisation des unités syntaxiques qui composent le texte, tandis que disparaît le marquage discursif. Alors que la prose des *Illustrations* se caractérise encore par sa tendance à la ligature, la redistribution des signes de ponctuation vient expliciter les relations de dépendance syntaxique, donnant ainsi à voir des ensembles syntaxiques homogènes annonciateurs de notre phrase moderne.

BIBLIOGRAPHIE**Corpus**

- LEMAIRE DE BELGES J. ([1511]). *Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye. Avec les deux epistres de l'Amant Vert*. Lyon, Etienne Baland pour Jean Richier, in 4°. (Orléans, Bibliothèque municipale, E2707 (1))
- LEMAIRE DE BELGES J. (1531). *Les troys Livres des Illustrations de Gaule : et singularitez de Troye*. Paris, Galliot du Pré, in 8°. (Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Gall. g. 555m)
- LEMAIRE DE BELGES J. (1549). *Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*. Lyon, Jean de Tournes, in fol. (Paris, Bibliothèque nationale de France, FOL- LA2- 13)

Références

- ABÉLARD, J. (1972). « *Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye* », édition critique, thèse de doctorat d'État soutenue à l'université Paris-Sorbonne, 3 vol.
- ABÉLARD, J. (1976). *Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye de Jean Lemaire de Belges : étude des éditions, genèse de l'œuvre*. Genève : Droz.
- BADDELEY S. (2011). Sources pour l'étude de la ponctuation française du XVI^e siècle. In : N. Dauvois et J. Dürrenmatt (dir.), *La ponctuation à la Renaissance*. Paris : Classiques Garnier, 191-227.
- BURIDANT C. (1997). La phrase des chroniqueurs en moyen français : l'exemple de Monstrelet-Le Fevre. In : B. Combettes et S. Monsonégo (dir.), *Le Moyen Français. Philologie et linguistique. Approches du texte et du discours. Actes du VIII^e colloque international sur le moyen français*. Paris : Didier érudition, 319-338.
- BURIDANT C. (2007). Connecteurs et articulations du récit en ancien et moyen français : le cas de la *Cronique des rois de France*. In : A. Vanderheyden, J. Mortelmans, W. De Mulder et T. Venckeleer, *Texte et discours en moyen français. Actes du XI^e colloque international sur le moyen français*. Turnhout : Brepols, 73-94.
- CATACH N. (1968). *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance (Auteurs – Imprimeurs – Ateliers d'imprimerie)*. Genève : Droz.
- CATACH N. (1977). La ponctuation dans les imprimés, des débuts de l'imprimerie à G. Tory et E. Dolet. In : N. Catach et C. Tournier (dir.), *La ponctuation. Recherches historiques et actuelles*, Vol. 1 : *Documents préparatoires à la Table ronde internationale CNRS, mai 1978*. Paris-Besançon : CNRS-GTM-HESO, 29-57.
- COMBETTES B. (2000). La ponctuation et l'énoncé complexe au XVI^e siècle (l'usage des deux points chez Jean de Léry). *La Licorne* 52, 63-79.
- COMBETTES B. (2016). Ponctuation et textualité en français préclassique et classique : le rôle du domaine énonciatif. In : S. Pétilion, F. Rinck et A. Gautier

- (dir.), *La ponctuation à l'aube du XXI^e siècle*. Limoges : Lambert-Lucas, 103-119.
- DESBOIS-IENTILE A. (2019). *Lemaire de Belges, Homère Belgeois. Le mythe troyen à la Renaissance*. Paris : Classiques Garnier.
- DOLET É. (1540). *La maniere de bien traduire d'une langue en aultre. D'avantage. De la ponctuation de la langue Francoyse. Plus. Les accents d'ycelle*. Lyon : Étienne Dolet.
- HALÉVY O. (2011). De la ponctuation manuscrite à la ponctuation imprimée : l'exemple de l'*Electra* de Lazare de Baïf. In : N. Dauvois et J. Dürrenmatt (dir.), *La ponctuation à la Renaissance*. Paris : Classiques Garnier, 71-92
- HUCHON M. (1988). Pour une histoire de la ponctuation 1532-1553 : les variations des éditions des premiers livres de Rabelais. *Nouvelle revue du seizième siècle* 6, 15-28.
- HUCHON M. (2011). Dans l'atelier de Jean de Tournes : la ponctuation des *Euvres de Louïze Labé Lionnoize*. In : N. Dauvois et J. Dürrenmatt (dir.), *La ponctuation à la Renaissance*. Paris : Classiques Garnier, 117-128.
- JODOGNE P. (1984). Le fragment manuscrit Bruxelles, B. R., IV 630/14 : une page des *Illustrations de Gaule* de Jean Lemaire de Belges. *Scriptorium. Revue internationale des études relatives aux manuscrits* XXXVIII-1, 101-105.
- LECOINTE J. (2002). L'organisation périodique du « style coupé » dans le livre III des *Essais*. In : *Styles, genres, auteurs* 2, PUPS, 9-24.
- LI H.-C. (2017). La ponctuation dans quelques imprimés de Galliot du Pré. *e-Scripta Romanica* 4, 62-79.
- LAVRENTIEV A. (2009). *Tendances de la ponctuation dans les manuscrits et incunables français en prose, du XIII^e au XV^e siècle*, 2 vol. Thèse de doctorat en sciences du langage, Lyon : ENS-LSH.
- LAVRENTIEV A. (2011). Les changements dans les pratiques de la ponctuation liés au développement de l'imprimerie à la fin du 15^e siècle et au début du 16^e siècle. In : N. Dauvois et J. Dürrenmatt (dir.), *La ponctuation à la Renaissance*. Paris : Classiques Garnier, 31-56.
- LLAMAS POMBO E. (2008). Ponctuer, éditer, lire. État des études sur la ponctuation dans le livre manuscrit. *Syntagma* 2, 131-173.
- LORIAN A. (1973). *Tendances stylistiques dans la prose narrative française du XVI^e siècle*. Paris : Klincksieck.
- MARCHELLO-NIZIA C. (1978). Ponctuation et « unités de lecture » dans les manuscrits médiévaux, ou : je ponctue, tu lis, il théorise. *Langue française* 40, 32-44.
- MILLET O. (1997). Entre grammaire et rhétorique : à propos de la perception de la phrase au XVI^e siècle. *L'Information grammaticale* 75, 3-9.
- MOUNIER P. (2008). Aspects de la phrase narrative en prose au XVI^e siècle. Organisation syntaxique et progression informationnelle. *L'Information grammaticale* 116, 10-14.

- SCHOYSMAN A. (2019). Ponctuation et segmentation phrastique en diachronie : l'exemple des *Métamorphoses* d'Ovide en prose, de la *Bible des poètes* au *Grand Olympe*. *Le Français préclassique* 21, 125-147.
- SCHOYSMAN A. (à paraître). Antoine Du Moulin, réviseur de textes : le moyen français au filtre d'un système graphique d'imprimerie en 1549. *Le Moyen français. Actes du VI^e Colloque de l'AIEMF (Turin, 2016)*.
- SEGUIN J. P. (1993). *L'Invention de la phrase au XVIII^e siècle*. Louvain-Paris : Peeters.
- SEGUIN J. P. (2003). Enchaînement et usage du point. In : B. Combettes (dir.), *Évolution et variation en français préclassique*. Paris : H. Champion, 69-137.